

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**HEROUVILLE-EN-VEXIN****Date de convocation : 01/06/2023****Date d'affichage : 01/06/2023****Nombre de Conseillers en exercice : 15****PRESENTS : 11****VOTANTS : 14**

L'an deux mil vingt-trois, **le 9 juin** à 18 h 30 mn, **le Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BARDOUIL, Mme BUSSELL M. GARDET.

Absent : Mme CHANTEPIE.

A été élue secrétaire : Mme PETEL.

OBJET : ÉLECTION SÉNATORIALE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS

VU le décret 2023-257 du 6 avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'instruction n° IOMA230897J du 30 mars relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté 2023-068 du 23 mai 2023 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que pour la commune de Hérouville-en-Vexin, l'effectif légal du Conseil Municipal est de 15 conseillers :

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de LEBECQ Jacques, LECOMTE Patrick les plus âgés, LEBLANC Audrey et SINGEOT Mickaël les plus jeunes.

La Présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire, BAERT Eric.

b) Election des délégués :

Les candidatures enregistrées :

LECOMTE Patrick,

LEBECQ Jacques, et

BAERT Eric

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

M. LECOMTE : 14 VOIX

M.LEBECQ : 14 VOIX

M. BAERT : 14 VOIX

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les sénatoriales.

c) Election des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

PETEL Sandra,

SINGEOT Mickaël, et

LEBLANC Audrey

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 14

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ont obtenu :

Mme. PETEL : 14 VOIX
M. SINGEOT : 14 VOIX
Mme. LEBLANC : 14 VOIX

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les sénatoriales.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

**La secrétaire de séance,
PETEL Sandra**



**Le Maire,
Eric BAERT**

